

COMMUNE 71520 SAINT-PIERRE-LE-VIEUX

PROCES VERBAL du CONSEIL MUNICIPAL du 19.12.2017

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 14 décembre 2017, s'est réuni le mardi 19 décembre à 20h30 sous la présidence du maire, Charles BELICARD.

Membres présents : Sylvie LAFFAY, Brigitte CLERC, Jérôme DESBOIS adjoints, Christophe JAFFRE, Philippe LECOLLE (arrivé à 21h35), Nicolas MICHEL, Jean-Luc PERRET, Jérôme TEILLERE.

Mr Jérôme TEILLERE est nommé secrétaire de séance.

Excusés : Michel CLEMENT, Marie DESSAIGNE

Le procès-verbal de la séance du 22 septembre 2017 est approuvé à l'unanimité.

Comptabilité : Le conseil municipal, après délibération, autorise le maire à régler certaines dépenses d'investissement avant le vote du budget 2018, dans la limite de 25 % des crédits inscrits au budget 2017.

Indemnité trésorier principal : après délibération et suite aux débats de la réunion du 31 octobre 2014, le conseil municipal avait décidé à l'unanimité de verser 100 % de l'indemnité de conseil (suivant la réglementation de calcul en vigueur) à Mme Odile DENEUX receveur municipal à la trésorerie de Cluny-Salornay. Cette décision était valable pour toute la durée du mandat municipal. Depuis Mme DENEUX a été remplacée par Mr VOISIN qui en bénéficiera de la même façon.

Tarifs et règlement salle communale : compte tenu des importants travaux de rénovation dont cette salle a bénéficié et prenant en compte les subventions allouées (FEADER et TEPOS non encore perçues), l'emprunt contracté ainsi que le confort apporté pour les usagers, il est proposé de revoir les tarifs de locations selon le barème suivant :

- Vin d'honneur sans cuisine : 80 euros
- 1 journée avec cuisine 150 euros (sampiarris), 200 euros (personnes extérieures)
- 2 journées avec cuisine 215 euros (sampiarris), 270 euros (personnes extérieures)
- 3 journées avec cuisine 270 euros (sampiarris), 325 euros (personnes extérieures)
- Associations 30 euros la journée
- Forfait nettoyage 80 euros

Un règlement intérieur est en cours d'élaboration. Un contrat de location sera mis en place dans les jours à venir. Le conseil, après délibération, approuve à l'unanimité, ces nouvelles dispositions.

Ces nouveaux tarifs s'appliqueront pour toutes les réservations à compter du 1er janvier 2018.

Travaux SYDESL : il est prévu l'enfouissement des réseaux EDF et Télécom dans le quartier de l'église. Le coût pour EDF est pris en charge à 100% et pour Télécom à 50% soit un reste à charge pour la commune de 10 900 euros TTC. Le conseil, après délibération, décide de prévoir cette somme au budget 2018.

Dossier communautaire : les domaines de compétences obligatoires et optionnelles ont été validés et les compétences facultatives ont été actualisées.

Les certificats d'économie d'énergie et les sommes allouées dont bénéficient certaines communes pour les travaux effectués en faveur du développement durable peuvent être reversées à la communauté de communes SCMB afin de financer le nouveau programme OPAH. Le conseil municipal, après délibération, décide de reverser la somme allouée par l'ADEME.

Assainissement : une demande de subventions a été faite à l'Agence de l'Eau concernant l'extension du réseau collectif au hameau La Farge.

Rénovation de la MARPA : fin de chantier prévue fin février prochain.

Le bulletin communautaire sera disponible le 19 janvier.

Office du tourisme : Jean-Pierre TIXIER de Brandon et Jacques VIAL de Tramayes ont été nommés co-présidents du nouvel office du tourisme (après fusion Tramayes - Matour).

RPQS Assainissement : le rapport relatif au prix et à la qualité du service public d'assainissement collectif et non collectif de l'année 2016 est présenté aux élus. Ce document est disponible en mairie.

Personnel communal : Isabelle PHILIBERT a eu son entretien professionnel annuel avec Sylvie LAFFAY. Son temps de travail ne lui permet pas de mener à bien sa mission. Un réaménagement de son temps de travail lui sera proposé.

Indemnités élections 2017 : la commune a bénéficié d'une dotation de 306,92 euros pour l'organisation des dernières élections. Le conseil municipal décide de reverser la moitié de ce montant à Isabelle PHILIBERT secrétaire de mairie.

Voirie 2018 : après réunion de la commission voirie début décembre, il est décidé de faire réaliser des devis concernant la réfection du chemin du bourg à La Farge côté logement Berthoud, et pour les routes des hameaux La Cour et Almont. Un arbitrage sera réalisé suivant les montants. Le goudronnage du cimetière, quant à lui, est prévu pour un montant de 5 300 euros HT.

Sécurisation du bourg : après consultation de la DRI, il est décidé de matérialiser l'emplacement de stationnement du bus scolaire devant l'école maternelle. Il est décidé d'organiser un essai temporaire de rétrécissement de la chaussée au niveau de l'entrée sur la place du bas afin de faire ralentir les véhicules traversant le bourg.

Voirie lotissement : il est demandé une subvention au Département pouvant couvrir 23,6 % d'un coût de 4 720 euros HT.

Demande de raccordement électrique : John Curt, propriétaire à La Mère Au Prost a demandé à EDF le raccordement électrique de son habitation. Compte tenu du classement de la zone où se situe cette maison et donc de l'absence de certificat d'urbanisme et de permis de construire, le conseil émet un avis défavorable à cette demande.

QUESTIONS DIVERSES :

Salle communale : il est proposé de demander un devis pour le remplacement des réfrigérateurs et de la plaque de découpe de la cuisine de la salle des fêtes. Le devis de la Sté LG2 BM est validé pour 2 897.60 euros HT.

La question est posée de savoir si le congélateur, qui ne sert jamais, ne pourrait pas être remplacé par une étuve, ce qui pourrait engendrer une modification de l'ordonnancement de ce coin de la cuisine. Il est proposé l'achat d'une étuve et le conseil y est défavorable.

Mr Benjamin Dergham a adressé un courrier à la mairie demandant la réfection de son trottoir. La commission communale voirie s'est rendue sur les lieux. Il lui est proposé pour l'instant de reboucher la fissure du trottoir.

Urbanisme : depuis la séance de septembre dernier, 3 dossiers ont été déposés en mairie... DP Nillon Pierre pour agrandissement d'une remise et création de fenêtre ; DP Bamet Alain pour pose de panneaux photovoltaïques ; PC Gaec du Regain pour extension d'une stabulation.

Compte-rendu conseil d'école. Brigitte CLERC fait part de la visite annuelle des DDEN ce lundi 18 décembre. Un détecteur de fumée est demandé. Le conseil municipal est favorable à cette installation dans le hall d'entrée, entre la cantine et la classe.

Le maire indique qu'il a reçu les chiffres INSEE du dernier recensement de population. La commune compte 359 habitants.

Projet éolien à St-Bonnet-des-Bruyères : par arrêté en date du 12 septembre 2017, le Préfet du Rhône a émis un avis favorable autorisant l'exploitation du parc éolien de St-Igny de Vers et St Bonnet des Bruyères.

Le bulletin municipal 2017 est en cours d'élaboration et sera distribué avec le bulletin communautaire et le calendrier du Sirtom.

Le maire propose le dimanche 7 Janvier 2018 pour la cérémonie des vœux à la population.

La séance est levée à 23h30.